



Montreuil, le 14 Mai 2020

Le Groupe La Poste

Réunion en bilatérale avec la DRH du Groupe La Poste

du Mardi 12 Mai 2020

Format prévu : 45mn

Compte rendu

La CGT :

- Il faut arrêter de diffuser un discours anxiogène auprès des collègues concernant la situation économique du Groupe et plus particulièrement en pointant l'activité Courrier sensiblement en baisse. Déjà mercredi dernier lors de la rencontre entre les OS et le PDG, ce dernier n'a cessé de revenir sur le recul important prévisible du chiffre d'affaire sur la BSCC. Il n'est pas admissible de faire culpabiliser le personnel et de sous tendre qu'il s'agirait de devoir faire des efforts voire de prétendre que les heures supplémentaires ne seraient pas payées.
- Nous réitérons notre demande concernant un bilan sanitaire exhaustif, tant sur la Maison Mère que sur les différentes filiales. Il y a encore trop d'endroits où les mesures barrières ne sont pas respectées et même des menaces de sanctions envers des collègues qui refusent de travailler dans des locaux inadaptés avec des risques de promiscuité.

Nous souhaitons que le siège rédige des notes claires et sans ambiguïté concernant :

- **La participation de l'employeur à la restauration** ; le périmètre pour l'indemnité de 5€ doit être élargi à l'ensemble des personnels ne bénéficiant ni de titres restaurant, ni de restauration collective comme par exemple ceux en télétravail. Cette indemnité doit être automatiquement versée et ne pas dépendre d'une demande du personnel. Certains n'ont pas les outils où ne maîtrisent pas les procédures avec KDS.
- **La situation des collègues en garde d'enfants** ; avec les écoles qui réouvrent progressivement, il y a de fortes pressions exercées pour un retour au travail. Les collègues, leurs enfants peuvent être anxieux de devoir multiplier les interactions, l'accueil pour l'enseignement est partiel, les heures de scolarité ne correspondent pas forcément au régime de travail des personnels, l'accueil périscolaire n'est pas organisé. Les mesures gouvernementales sur le chômage partiel pour garde d'enfants courent jusqu'au 31 mai, sans présager d'une prolongation ou pas, certaines dispositions sont à anticiper. La Poste doit avoir une position claire, la formaliser par écrit et la transmettre aux organisations syndicales. Nos syndicats sont à juste titre sollicités par les collègues, au regard de certaines pratiques locales, il y a suffisamment à faire dans la période que d'alimenter des situations de litige voire conflictuelles.

- La Poste fait preuve d'insistance ces dernières semaines pour que nous signions un PV de désaccord concernant le projet NAO 2020 qu'aucune OS a validé. Nous ne perdrons pas de temps avec cela, ce que nous vous demandons c'est de relancer dès maintenant un cycle de négociations salariales. Déjà la prime pouvoir d'achat pour les postiers a été revue à la baisse cette année, la première mesure qui s'impose c'est **une prime de 1000€ pour tous dès maintenant**.
- **L'accord sur le chômage partiel à La Poste** a été signé par l'ensemble des OS, nous demandons à ce qu'il nous soit transmis en retour.
- Aujourd'hui, nous avons de nombreux collègues à La Poste, dans les filiales qui dans le cadre du confinement et de la continuité de certaines activités ont dès la mi-mars ou de manière progressive en fonction des dotations de matériel basculé sur **une organisation en télétravail**. Si l'urgence de la situation a conduit à positionner les collègues sans cadre bien défini, cela ne peut perdurer. La reprise progressive des activités sur sites ne signifie pas arrêt de tout télétravail, celui-ci pourrait être effectif encore plusieurs mois. Tous les personnels travaillant à domicile doivent être de manière rétroactive considérés en télétravail et bénéficier des garanties, indemnités qui s'y affèrent. Le confinement a accéléré les mutations des organisations de travail avec la transformation numérique et le télétravail, des négociations au niveau Groupe doivent rapidement avoir lieu pour encadrer ces méthodes de travail avec de plus grandes garanties pour les personnels.
- **Concernant le dialogue social**, nous avons déjà dénoncé de nombreuses pratiques intolérables et il y en a encore. Les organisations de travail doivent être discutées et tenir compte des avis des salariés et de leurs représentants syndicaux, ce n'est pas le cas actuellement. Il y a même des organisations de travail comme en PIC avec la succession de 4 nuits de travail qui se mettent en place alors qu'elles ont été proscrites jusqu'à présent notamment pour des raisons médicales. Ce n'est qu'un exemple et pour la CGT il ne peut y avoir de dégradation des conditions de travail des personnels. Et la période estivale avec ses prévisibles périodes de canicule est aussi à anticiper que ce soit à propos de l'exposition en extérieur comme de l'aération des locaux, des climatisations adaptées.
- Le PDG du Groupe mercredi dernier a justifié les difficultés rencontrées à maintenir une présence postale dans de nombreux territoires par notamment la décision de certains élus, la fermeture de commerces. Par notre déclaration préalable, la CGT a dénoncé les suppressions massives d'emplois ces dernières années et porté la question de **l'appropriation publique des activités postales**. La Poste fait le désaveu de sa stratégie en mettant en relief son absence de maîtrise sur une de ses missions comme la présence postale. Le cycle d'échanges stratégiques annoncé par le PDG qui devrait se tenir avant l'été doit être organisé de préférence en physique, avec le temps nécessaire au débat et une réelle écoute des propositions de la CGT.

La Poste :

- Si la situation économique est fragile, effectivement il n'y a pas de raison d'avoir un discours anxiogène envers les agents, un rappel sera fait auprès des managers. Sur les situations de non respect des mesures barrières, ce n'est pas admissible, il faut les faire remonter.
- **De bilan sanitaire**, il n'y en a pas, et pas l'intention d'en faire. Ceux qui avaient été réalisés dans certains territoires n'étaient pas coordonnés au niveau du siège. C'était disparate et non exploitable, d'ailleurs les médecins du travail n'en voient pas l'utilité.
- **Sur la restauration et l'indemnité de 5€**, une communication sera renouvelée auprès des postiers et ceux qui ont besoin d'aide concernant la déclaration peuvent s'adresser à leur RH. Si nous élargissons le champ des bénéficiaires, même si on peut estimer que certaines situations ne le justifient pas, il faudra bien trouver le financement quelque part et pourquoi pas sur l'indemnité transports de celles et ceux qui ne les utilisent pas.
- **Pour les personnels en chômage partiel** justifié pour la garde d'enfants, on ne peut pas les contraindre à reprendre le travail jusqu'au 31 mai même si les établissements scolaires sont en capacité d'accueillir. Pour le mois de juin, les mesures gouvernementales ne sont pas connues et après c'est les vacances d'été juillet, août comme chaque année.
- **La réouverture de négociations salariales, c'est NON !** Quant à une prime, la position du moment c'est pareil mais la décision sera prise d'ici quelques semaines, cela peut évoluer.
- **L'accord sur le chômage partiel** à La Poste vous sera transmis avec l'ensemble des exemplaires de chaque OS.
- **Sur le télétravail**, la négociation d'un nouvel accord est envisageable mais ce ne peut être avant la rentrée. Son périmètre ne sera pas le Groupe car même si celui de La Banque Postale est non connu par la DRH, on ne peut pas envisager un accord trop favorable pour tous car éventuellement trop coûteux. Cela doit être discuté dans chaque entité en fonction de sa situation économique.
- **Les échanges sur le plan stratégique** du Groupe devraient se tenir mi-juillet.

Une bilatérale d'une heure lors de laquelle la DRH Groupe a du mal à élargir son champ de vision au-delà de la Maison Mère, qui refuse toujours par des réponses fuyantes à élaborer et donc transmettre des notes précises sur les points soulevés.

La porte n'est pas entièrement fermée sur la prime pour les postiers. La pétition fédérale pour les 1000€ pour tous aussi bien en support papier que numérique en ligne est donc à massivement signer.

Pour la protection des salariés, il faut continuer à les signaler déjà dans les PV des CHSCT, les écrits en direction des responsables de La Poste, des filiales et les faire remonter à la fédération comme cela a déjà été fortement inciter sur des notes paraissant à la lettre du jour.